

Bruxelles, le 11 septembre 2023
(OR. en)

12229/23

CDR 122

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne - Adoption

1. Par lettre du 26 mai 2023¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat sur la base duquel M. Gerry WOOP, membre du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ Doc. 10079/23.

3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M. Gerry WOOP, le gouvernement allemand a proposé² M. Florian HAUER, représentant d'une collectivité régionale qui est politiquement responsable devant une assemblée élue, *Staatssekretär für Bundes- und Europaangelegenheiten und Internationales Bevollmächtiger des Landes Berlin beim Bund* ("secrétaire d'État pour les affaires fédérales et européennes et pour les questions internationales, représentant plénipotentiaire du Land de Berlin auprès du gouvernement fédéral allemand), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 25 janvier 2025.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 12228/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

² Doc. 12216/23.